

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous informe que je suis

FAVORABLE pour la révision du périmètre syndical de
l'ASA du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac.

Il est inadmissible que des parcelles situées au coeur de la nappe ne soient pas
adhérentes à l'ASA.

Cordialement,

Carina COSTA et Fernando SARAIVA DIAS.